FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification

Identificateur de produit	LORIS ISOPROPYL ALCOOL À FROTTER / LINGETTES DE LORIS À L'ALCOOL ISOPROPYLIQUE
Autres moyens d'identification	Aucun
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Antiseptique (contenant environ 30-40 % d'eau)
Identificateur du fournisseur initial	Lernapharm (Loris) Inc., 2323 Halpern, St-Laurent (Montreal) Québec, Canada H4S 1S3 Telephone: 514-331-4634
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Irritation cutanée (Catégorie 3)
Irritation oculaire (Catégorie 2A)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)

Danger H225 Liquide et vapeur hautement inflammables. H316 Provoque une légère irritation de la peau. H319 Provoque une irritation sévère des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P240 Liaison et mise à la terre du contenant et de l'équipement de réception. P241 Utiliser un équipement antidéflagrant. P242 Utiliser des outils non étincelants. P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. P261 Éviter d'inhaler la poussière/les vapeurs/le gaz/le brouillard/les aérosols. P271 Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour la respiration. P312 Appeler un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du dioxyde de carbone, un agent en poudre chimique et de la mousse appropriée pour l'extinction. P403 + P233 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais.

Autres dangers connus	Aucun

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Isopropanol	67-63-0	60-70 %

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer. Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par voie orale si la victime perd rapidement conscience, est inconsciente ou convulse. Rincez-vous abondamment la bouche à l'eau. Demandez à la victime de boire deux verres d'eau. Si les vomissements se produisent naturellement, demandez à la victime de se pencher en avant pour réduire le risque d'aspiration.
Voie cutanée	Aucun
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous les cas, appelez un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges statiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Voir aussi Section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10).

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS 67-63-0 – ACGIH – TLV-TWA 200 ppm & TLV-STEL 400 ppm & PEL-TWA 400 ppm.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Un système de ventilation général est normalement adéquat. S'assurer que les douches oculaires sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Aucune protection respiratoire requise avec une bonne ventilation dans des conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, état physique/couleur	Liquide incolore	**Tension de vapeur**	Non disponible
Odeur	Alcool	**Densité de vapeur**	Plus lourd que l'air
Seuil d'odeur	Non disponible	**Densité relative**	0.872-0.883
pH	5-8	**Solubilité**	Soluble
Point de fusion/congélation	Non disponible	**Coefficient de partage - n-octanol/eau**	Non disponible
Point/plage d'ébullition initiale	80°C	**Température d'auto-inflammation**	Non disponible
Point d'éclair	13°C (littérature)	**Température de décomposition**	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	**Viscosité**	< 5 mm^2/s @ 20^oC
Inflammabilité (solides et gazeux)	Non disponible	**COV**	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosivité	2,0 % – 12,0 %	**Autre**	Aucun connu

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Accumulation de vapeurs inflammables/explosives.

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les décharges statiques.

Matériaux incompatibles

Matières comburantes; acides; etc.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une légère irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements; Irritation des voies respiratoires, toux, souffle court,

étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc…

Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Système nerveux central; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Peu probable mais possible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.

Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL_{50} & CL_{50})

CAS 67-63-0 DL_{50} Oral - Rat - 4720 mg/kg; CL_{50} Inhalation - Rat - 4 h – 17000 ppm; DL_{50} Dermique – Lapin - 12890 mg/kg
ETA non disponible dans ce document.

Section 12. Informations écologiques

Écotoxicité (information aquatique et terrestre)	Toxicité pour les poissons CL50 – Pimephales promelas (tête-de-boule) 9640 mg/l - 96 h ; Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) 5102 mg/l - 24 h ; Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 6851 mg/l - 24 h Toxicité pour les algues CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - > 2000 mg/l - 72 h CE50 - Algues - > 1000 mg/l - 24 h
Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles
Potentiel de bioaccumulation	Il ne faut pas s'attendre à une bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles
Autres effets indésirables	Pas de données disponibles

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Jetez le contenu/récipient dans un récipient sûr conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU ; Nom réglementaire approprié ; Classe(s) ; Groupe d'emballage (GE) du Règlement sur le TMD

ONU1219; ISOPROPANOL; CLASS 3; GE II

Numéro ONU ; Nom réglementaire approprié ; Classe(s) ; Groupe d'emballage (GE) de l'IMDG (maritime)

ONU1219; ISOPROPANOL; CLASS 3; GE II

Numéro ONU ; Nom réglementaire approprié ; Classe(s) ; Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien)

ONU1219; ISOPROPANOL; CLASS 3; GE II

Précautions particulières (transport/convoyage)	Peut également être expédié en QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Risques environnementaux (IMDG ou autres)	Aucun
Transport en vrac (généralement d'une capacité supérieure à 450 L)	Possible

Section 15. Informations réglementaires

Spécificités de la réglementation canadienne en matière de sécurité et de santé	Reportez-vous à la section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Spécificités de la réglementation canadienne en matière d'environnement	Se reporter à la section 3 pour connaître les ingrédients de la LIS.

Spécificités de la réglementation extérieure à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Aucun

Section 16. Autres informations

Date de la dernière révision de la fiche de données de sécurité	Le Mars18, 2023 version 4
Références	Fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur et du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, CCHST.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstract Service
DSL	Domestic Substance List
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
CL	Concentration Létale
DL	Dose Létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
STEL	Short-term Exposure Limit
TDG	Transport of dangerous goods in Canada
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act

TWA	Time Weighted Average
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.